

Un nouveau vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire pour l'Université de Corse

I Ragguagli di l'Università

N° 35
Juin 2006

Contact :
Georges Moracchini
Tél. +33 (0)4 95 45 01 37
gm@univ-corse.fr
vpcevu@univ-corse.fr

Université de Corse
BP 52 - 20250 Corte
Directeur de la publication :
Antoine Aiello, Président de
l'Université
Communication :
Sylvia Flore
Tél. : +33(0)4 95 45 02 71
Email : flore@univ-corse.fr
www.univ-corse.fr

Elu le 11 mai dernier, Georges Moracchini, 50 ans, succède à Pierre Tomi dans les fonctions de vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire.

Professeur en sciences du langage, 7^o section, il a commencé à enseigner à l'Université de Corse en 1989. Titulaire d'un DEA en langue et civilisations corses, d'une thèse de sociolinguistique et d'une HDR en Traitement automatique des langues, il appartient à la toute première promotion des Etudes Corses de 1982.

Enseignant actuellement dans les Masters *Langages* et *Sciences de l'Homme et de la Société*, il intervient également au titre de l'Ecole Doctorale et organise des sessions de formations en traitement de l'information, en thèses électroniques ou encore en gestion bibliographique au titre de l'URFIST. Directeur du Master *Langages* depuis 2003, il a également assumé la responsabilité de la Licence de sciences du langage.

Membre élu de la 73^{ème} section du CNU, il en a été vice-président pendant une dizaine d'année. Depuis 2005, il est responsable du volet « La langue corse : productions littéraires et processus langagiers » dans le projet « la médiathèque culturelle de la Corse ». Il a par ailleurs participé au 1^o Appel Régional à Propositions de la CTC au titre de son équipe de rattachement, la BDLC, Banque de données de la langue corse.

Ses publications et ses thématiques concernent la situation linguistique corse, observée à l'aide d'enquêtes sociolinguistiques, la corsisation de logiciels libres et la question des archives numériques.



« Améliorer l'information et l'orientation des étudiants ainsi que leurs conditions de vie et de travail, favoriser leurs activités culturelles, sociales et sportives, faciliter leur insertion professionnelle en affichant une carte des formations cohérente... »

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

Il propose au Conseil d'Administration les orientations des enseignements de formation initiale et continue, instruit les demandes d'habilitation et les projets de nouvelles filières. Il prépare les mesures de nature à permettre la mise en oeuvre de l'orientation des étudiants et la validation des acquis, à faciliter leur entrée dans la vie active, à favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiants, et à améliorer leurs conditions de vie et de travail. Il examine notamment les mesures relatives aux activités de soutien, aux oeuvres universitaires et scolaires, aux services médicaux et sociaux, aux bibliothèques et centres de documentation. Il est garant des libertés politiques et syndicales étudiantes.